

**Rapports sur les forums régionaux présentés au Forum politique de haut niveau
pour le développement durable 2018**

Résumé des messages clés du quatrième Forum régional africain pour le développement durable, tenu du 2 au 4 mai 2018

Présenté par Monsieur Mame Thierno Dieng, Ministre sénégalais de l'environnement et du développement durable et Président du quatrième Forum régional africain pour le développement durable

16 juillet 2018, 15 heures - 15h30, New York, États-Unis d'Amérique

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs,

1. En Afrique, les objectifs de développement durable du programme de développement durable à l'horizon 2030 sont mis en œuvre de manière intégrée et synergique avec les objectifs régionaux de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons.
2. La Commission de l'Union africaine, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique, la Banque africaine de développement et le système des Nations Unies, fournit un appui aux États membres, notamment dans les domaines suivants: i) renforcement des capacités pour conformer les cadres nationaux de développement aux deux programmes et mettre en œuvre ces derniers; ii) suivi de l'exécution des deux programmes au moyen du Rapport annuel sur le développement durable en Afrique; et iii) suivi intégré et promotion du partage des bonnes pratiques et des enseignements tirés de la réalisation des deux programmes au moyen du Forum régional africain pour le développement durable et des examens nationaux volontaires.
3. Le quatrième Forum régional africain pour le développement durable a été accueilli par le Sénégal du 2 au 4 mai 2018. Il avait pour thème « Transformer nos sociétés pour les rendre viables et résilientes ».

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs,

4. Voici quelques-uns des messages clés adoptés par le Forum régional sur le thème et les sous-thèmes de ce dernier :

A. Transformer nos sociétés pour les rendre viables et résilientes

5. La transformation structurelle résiliente en Afrique, conformément au Programme 2030 et à l'Agenda 2063, nécessite des cadres nationaux intégrés qui reposent sur des stratégies et des approches intégrant pleinement l'inclusion, la protection contre les effets des changements climatiques, la réduction des risques de catastrophes et la valeur du capital naturel et leur accordant un rang de priorité.

6. Il faudrait donc accélérer le rythme d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets parallèlement à la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

7. Pour que la forme urbaine des villes africaines en expansion soit durable et résiliente, il est indispensable d'adopter des politiques efficaces et inclusives de planification spatiale et d'aménagement et de gestion du territoire, renforcées par les mécanismes législatifs et de gouvernance appropriés.

B. Eau potable et assainissement

8. Les pays africains doivent investir davantage dans la fourniture d'eau potable et créer des points d'accès dans les communautés urbaines et rurales ainsi que des installations sanitaires améliorées pour assurer une gestion appropriée des déchets.

9. Pour assurer la conservation et l'intégrité des écosystèmes de captage de l'eau, il est essentiel de maintenir la stabilité du cycle hydrologique et crucial de garantir un débit constant des cours d'eau en ce qui concerne les ressources en eaux transfrontières. Les pays africains doivent renforcer la collaboration et le partage de données d'expérience pour assurer une gestion intégrée et durable des ressources en eau.

10. Les gouvernements devraient donner la priorité à l'investissement dans l'assainissement et l'hygiène, notamment dans des initiatives qui aident les filles à poursuivre leur scolarité, par exemple en leur donnant accès à des installations sanitaires pour une meilleure gestion de l'hygiène menstruelle.

11. La participation effective des jeunes, des femmes, des personnes handicapées, des groupes autochtones et de tous les groupes marginalisés à la prise de décision est essentielle pour réaliser pleinement l'accès à l'eau et à l'assainissement.

C. Énergies propres et d'un coût abordable

12. Les politiques actuelles font qu'il est peu probable que l'objectif d'accès à une énergie propre et à un coût abordable pour tous soit atteint en Afrique d'ici à 2030. Les gouvernements devraient donc faciliter les investissements visant à diversifier et à garantir des technologies d'énergie propre diversifiées et sûres afin d'assurer l'accès à l'énergie.

13. Quelques pays ont réalisé des progrès significatifs dans le domaine de l'électrification, mais marquent le pas en ce qui concerne l'énergie propre pour la cuisson et l'accroissement de la part des énergies renouvelables modernes dans l'offre globale d'énergie.

14. Les pays devraient encourager les investissements visant à améliorer le réseau afin d'accroître l'efficacité, de garantir une meilleure pénétration des sources d'énergie renouvelable et d'encourager la connectivité transfrontalière afin d'accélérer l'accès à l'électricité.

15. Pour garantir un impact et la durabilité, les pays devraient mettre en œuvre des politiques permettant d'assurer que les technologies énergétiques déployées respectent des normes exigeantes et sont adaptées et que les concepteurs de projet assument leurs responsabilités sociales.

D. Villes et communautés durables

16. L'urbanisation favorise de bien de façon le Programme 2030 et l'Agenda 2063 et joue, à ce titre, un rôle dans la réalisation de nombreux autres objectifs de développement durable.

17. Des efforts accrus sont nécessaires pour intégrer l'urbanisation dans la planification du développement national, suivant une perspective stratégique et multisectorielle reliée aux priorités sectorielles, notamment de la création d'emplois décents et de l'exploitation des liens entre zones rurales et urbaines.

18. Les politiques et les stratégies sur les changements climatiques et l'urbanisation et les investissements tenant compte des risques de catastrophes, notamment les stratégies et plans nationaux et locaux de développement tenant compte des risques de catastrophe, sont essentiels à la réalisation de villes et d'établissements humains inclusifs, durables, sûrs et résilients.

19. Des efforts importants doivent être faits pour renforcer le processus de décentralisation entrepris dans de nombreux pays africains en améliorant l'accès aux ressources nationales et en renforçant le potentiel de création de ressources au niveau local et municipal.

E. Modes de consommation et de production durables

20. Les États membres devraient renforcer la mise en œuvre de leurs stratégies de consommation et de production durables en particulier pour la production propre et économe en ressources, les modes de vie durables, les villes économes en ressources et les pratiques durables de passation des marchés publics et le tourisme durable.
21. La préservation et l'application d'une gestion responsable des ressources naturelles de l'Afrique, ressources sur lesquelles repose l'essentiel de la croissance, devraient rester une priorité.
22. Il est nécessaire d'accélérer la mise en œuvre de la Convention de Bamako sur l'interdiction d'importer en Afrique des déchets dangereux et sur le contrôle des mouvements transfrontières et la gestion des déchets dangereux produits en Afrique.
23. Les gouvernements devraient élaborer et appliquer à tous les niveaux d'éducation des programmes de développement des compétences qui soutiennent la consommation et la production durables et l'industrialisation verte.

F. Vie terrestre

24. Le financement, le renforcement des capacités et l'appui technologique associé à la concrétisation de ces résultats sur le terrain doivent être intensifiés pour mettre en œuvre les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, atteindre les objectifs de neutralité en matière de dégradation des terres et des plans et des programmes nationaux pour la gestion durable des forêts.
25. Les instruments et les processus d'intégration de l'utilisation durable et de la gestion du capital naturel dans les politiques et les cadres stratégiques de développement régionaux, sous-régionaux et nationaux doivent être renforcés et appliqués.
26. Les droits de propriétés et d'accès et les approches participatives de la gestion des terres, de l'eau douce, des forêts et de la biodiversité doivent être renforcés pour assurer un partage équitable des avantages.
27. Un engagement politique de haut niveau devrait être mobilisé pour atteindre les cibles liées à l'écosystème et élaborer un nouveau et ambitieux cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

G. Renforcement des moyens de mise en œuvre et des partenariats pour le développement durable

28. Il est important pour le continent africain que la communauté internationale s'attaque efficacement aux flux financiers illicites et aux conséquences négatives qui en découlent. Selon les estimations, 72 milliards de dollars des États-Unis quittent chaque année le continent sous la forme de flux financiers illicites.

29. L'innovation, la science et la technologie revêtent une importance vitale et l'Afrique doit les exploiter pleinement pour répondre aux besoins de la région, nombreux et pressants, en matière de développement durable. À cet égard, un forum africain multipartite sur la science, la technologie et l'innovation dans le cadre des objectifs de développement durable devrait être organisé en marge du Forum régional africain pour le développement durable afin de déterminer les besoins de l'Afrique en matière de science, de technologie et d'innovation, ainsi que pour y répondre, et pour préparer le forum annuel mondial multipartite sur la même question.

30. Il est indispensable de revitaliser le Partenariat mondial pour atteindre les objectifs de développement durable. Pour être pleinement revitalisé, le Partenariat mondial devrait être appuyé par des politiques et des actions concrètes définies dans le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement.

31. Les bureaux nationaux de statistique, aidés par les partenaires de développement, doivent donc renforcer leurs systèmes de statistiques et de données pour soutenir la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 de façon harmonisée et intégrée.